



# l erreur du notaire est elle humaine ? peut il la recuperer?

Par mouanda, le 18/11/2009 à 13:57

Bonjour,

Mon époux et moi avons acheté une maison dans le puy dôme(63).

Nous avons reçu la promesse de vente que nous avons signé ...cette promesse de vente contient "Conditions Particulières"qui est la suivante:

-La maison est vendue avec certains éléments(cuisinière , fuel,bois)meubles dont la liste jointe.

Effectivement ,la liste est jointe que nous avons signé ainsi que les vendeurs avec tous les éléments ,meubles et électro ménagers.

Le 10 novembre 2009 ,je me présente chez le notaire pour signer l acte (mon époux était en mission à l étranger (et le notaire avait déjà la procuration officielle )

Le notaire lisait l acte Mais arriver au meubles ,voilà qu il est étonné que les meubles n ont pas été estimé ,moi aussi ..Mais l agent immobilier présent murmure que cette liste est arrivée après la signature du Compromis ..il sort une liste non signée .

Je déclare FAUX: je sors notre compromis (reçu en recommandé)et la liste se trouvait là bien sûr ,signé et daté par nous et les vendeur...

l agent et le notaire se regardent ...puis le notaire affirme "bin oui là ,on ne peut rien faire . j étais seule et je me suis écrasée....

j ai signé l acte est partie...TELEPHONER à mon époux qui a été scandalisé, il a écrit un mail au notaire concernant cela .

Pourquoi le notaire n a pas procédé à l estimation de ce mobilier qui aurait baisser le prix de la vente effectif de la maison et par là même la taxe due à l état sur la transaction???

-Le notaire prétend jusqu à maintenant qu il n avait pas la liste (or il m en avait parlé au téléphone 3 semaines avant l acte )

-Sur le compromis ,il faut être mal voyant pour ne pas voir en gros "conditions particulières) vente avec meubles liste ci joint..

-Pourquoi l agent murmure qu il l avait eu qu après signature du compromis or lui même a joint la liste signé dans le compromis en recommandé.

Les meubles ,électro ménagers ,bois,tables en chaine massif.... (la liste est longue).une valeur minimum de 5000 euros

Le bouquet les vendeurs n ont pas respecté la liste .le congelateur s est évaporé et la tv ...le reste se trouvait bien à la maison .

Merci de votre patience à me lire et merci beaucoup de votre future reponse. Aidez nous à voir clair SVP et si on peut recuperer cette negligence qui n est pas notre . .Mes respects

Par **Isabelle FORICHON**, le **18/11/2009** à **17:17**

Malheureusement vous avez signé....il aurait fallu refuser de signer le jour de la vente quitte à la reporter....

Mais je sens que Mr Jurismimi va nous faire une de ces jolies interventions dont il a le secret...

Par **mouanda**, le **18/11/2009** à **18:50**

Merci bien de votre reponse ,c est vrai j aurais pu .Malheureusement,je n ai pas eu l esprit vif ce jour là et ne pensais pas que j y avais droit . En plus ,j étais fatiguée par le voyage (j habite à 5h de route de l endroit ..du cabinet de notaire et la maison acquise .J avoue que cela me déçoit de la part du notaire .Je fais souvent confiance à mes avocats ,médecins et mon banquier .La confiance n exclut pas le contrôle n est ce pas ? et on ne peut pas être bon partout .Cordialement

J 'avoue que je n aime guère cela ...Merci encore de votre reponse .Avec tous mes respects.

Par **mouanda**, le **18/11/2009** à **19:09**

A propos de "Que nul n 'entre ici , s il n est géomètre " Platon

Hélas !!et l ironie du sort, mon époux est géomètre et mathématicien et il a été nul d accepter cette mission qui tombait juste avec la signature ....Le comble .Cela me dépasse comme sacrée coïncidence.

(Mais il y a un moyen de rectifier cela...j ai envie d y croire .)

"Le boucher ne lui reste que les navets pour diner " dit on.....

-----